

Bordereau attestant l'exactitude des informations - SALON DE PROVENCE - 1304 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 05/07/2024 - 4308 - 2018 B 00713 - 450 575 790 - A ET H
DIFFUSION

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	70 000	70 000		
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	4 722	4 722		
Fonds commercial (1)	371 401		371 401	100 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	58 910	58 680	230	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 125	7 125		
Autres immobilisations corporelles	315 685	240 448	75 237	117 280
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	83		83	228 000
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	4 683		4 683	4 683
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 140		8 140	8 140
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	840 748	380 974	459 774	458 103
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	153 610		153 610	157 476
Avances et acomptes versés sur commandes	7 242		7 242	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	307 318	7 965	299 353	249 099
Autres créances	123 030	7 572	115 458	170 654
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	123 359		123 359	120 593
Charges constatées d'avance (3)	3 799		3 799	147 930
TOTAL ACTIF CIRCULANT	718 357	15 537	702 821	845 752
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 559 105	396 510	1 162 595	1 303 855
(1) Dont droit au bail			100 000	100 000
(2) Dont à moins d'un an (brut)			317 534	
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Certifié conforme à l'original



Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 500	7 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	2 688	2 688
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	518 311	490 413
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	63 174	27 898
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	591 673	528 499
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	407 439	437 341
Emprunts et dettes financières diverses (3)	3 669	3 338
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 668	291 108
Dettes fiscales et sociales	80 661	43 213
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 484	356
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	570 922	775 356
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 162 595	1 303 855
(1) Dont à plus d'un an (a)	317 439	437 341
(1) Dont à moins d'un an (a)	253 482	338 015
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	90 000	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A & H DIFFUSION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 162 595 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 63 174 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que le règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans

Règles et méthodes comptables

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition comprend les achats, les frais de transport, les frais de manutention, les droits de douane, les frais de déchargement et les coûts de la fonction d'approvisionnement externalisé.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entrée, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	70 000			70 000
- Fonds commercial	100 000	271 401		371 401
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 987	735		4 722
Immobilisations incorporelles	173 987	272 136		446 123
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions		58 910		58 910
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		7 125		7 125
- Installations générales, agencements aménagements divers	163 462	23 547		187 009
- Matériel de transport	71 166	8 433		79 599
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 860	30 217		49 077
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	253 488	128 231		381 719
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	228 000		227 917	83
- Autres titres immobilisés	4 683			4 683
- Prêts et autres immobilisations financières	8 140			8 140
Immobilisations financières	240 823		227 917	12 906
ACTIF IMMOBILISE	668 298	400 367	227 917	840 748

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 917		2 917
Apports				
Créations				
Réévaluations	272 136	125 314		397 450
Augmentations de l'exercice	272 136	128 231		400 367
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			227 917	227 917
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			227 917	227 917

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2023
Éléments achetés	271 401
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	271 401

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	70 000			70 000
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 987	735		4 722
Immobilisations incorporelles	73 987	735		74 722
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions		58 680		58 680
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		7 125		7 125
- Installations générales, agencements aménagements divers	90 384	51 991		142 376
- Matériel de transport	30 708	21 111		51 820
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 115	31 136		46 252
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	136 208	170 043		306 252
ACTIF IMMOBILISE	210 195	170 777		380 974

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 442 287 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	8 140	317 534	-309 394
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	307 318	307 318	
Autres	123 030	123 030	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 799	3 799	
Total	442 287	751 681	-309 394
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	101 602
Total	101 602

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 500,00 Euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 15,00 Euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 570 922 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	90 000	90 000		
- à plus de 1 an à l'origine	317 439			317 439
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	95	95		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 668	76 668		
Dettes fiscales et sociales	80 661	80 661		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	6 059	6 059		
Total	570 922	253 482		317 439
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	119 902			
(**) Dont envers les associés	3 574			

Charges à payer

	Montant
Fourn. fact.non parvenues	2 682
Intérêts courus prêts	95
Dettes provis. pr congés à payer	13 875
Charges sociales s/congés à payer	3 190
Etat - autres charges à payer	6 317
Total	26 159

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA 31.12.23	3 799		
Total	3 799		

A & H DIFFUSION
Société par actions simplifiée
Au capital social de 7.500 euros
Siège social :
21 Rue de la République
13330 PELLISSANE
450 575 790 RCS SALON-DE-PROVENCE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
28 JUIN 2024**

DEUXIÈME RÉSOLUTION

En considération de la résolution ci-avant qui approuve les comptes de l'exercice écoulé clos le 31/12/2023, la collectivité des associés décide d'affecter le résultat bénéficiaire de cet exercice, s'élevant à 63.174,24€, de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice :	63.174,24€
Total du résultat distribuable :	63.174,24€
- Distribution de dividendes (120€/action) :	60.000,00€
- Affectation du solde au compte « Autres Réserves »	3.174,24€
Total au résultat distribuable :	63.174,24€

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2024.

La collectivité des associés reconnaît également avoir été informé que les revenus et gains du capital perçus par les personnes physiques sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, ce qui se traduit par une taxation globale de 30%.

L'assemblée informe les associés que le PFU s'applique de plein droit sauf si le contribuable décide de soumettre ses revenus mobiliers au barème progressif de l'IR. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Ladite option doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait littéral du présent procès-verbal certifié conforme par la gérance, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président
Bruno CAUCHY (signature)

